

AARPI SEMELAIGNE – DUPUY – DELCROIX - VIGOUROUX
Me Pascal DELCROIX
Avocat

24 cours Pierre Puget – 13006 MARSEILLE
Tél. : 04 91 33 65 12
bf@sldavocats.com

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
SUR SAISIE IMMOBILIERE EN UN SEUL LOT

UN APPARTEMENT de type 3 de 58,64 m² loi Carrez (**lot de copropriété n° 240**)
et **UN GARAGE** en sous-sol de 14,30 m² (**lot de copropriété n° 956**)
dépendant d'un ensemble immobilier en copropriété
dénommé « Résidence Val Pins », situé 33 Bd du Bosphore,
quartier Saint Antoine – 13015 MARSEILLE,
cadastré section 904 L n° 247 pour une contenance de 1 ha 54 a 30 ca
et section 904 L n° 248 pour une contenance de 2 ha 27 a 39 ca.

MISE A PRIX : 36.000 €
(Trente-six mille euros)

Visite le lundi 25 mai 2026 de 11 h à 12 h

L'ADJUDICATION AURA LIEU LE MERCREDI 3 JUIN 2026 à 9 h 30
à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille,
25 rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE (salle n° 8)

DESIGNATION DES BIENS MIS EN VENTE

Dans un ensemble immobilier en copropriété
dénommé « Résidence Val Pins », situé 33 Bd du
Bosphore, quartier Saint Antoine – 13015
MARSEILLE, cadastré section 904 L n° 247 pour
une contenance de 1 ha 54 a 30 ca et section 904
L n° 248 pour une contenance de 2 ha 27 a 39 ca.

Lot de copropriété n° 240 : un appartement de

type 3 de 58,64 m² loi Carrez portant le numéro 120
situé au 2^{ème} étage du bâtiment A10,
Et les 58/34.922èmes des parties communes
générales,
Et les 58/8.963èmes des parties communes
particulières.

Lot de copropriété n° 956 : un garage portant
le n° 23 situé au 2^{ème} sous-sol du centre commercial
d'une superficie de 14,30 m²,

Et les 8/34.922èmes des parties communes générales,
Et les 8/1.988èmes des parties communes particulières.

Il a été indiqué au Commissaire de justice lors de la réalisation du procès-verbal descriptif que l'appartement est loué en vertu d'un bail d'habitation consenti en 2015 moyennant le paiement d'un loyer de 800 € par mois charges comprises.

Le garage est encombré de divers meubles et d'une remorque sans que l'on connaisse précisément les conditions d'occupation.

Le syndic de copropriété est la société MEDITERRANEEENNE DE GESTION FONCIERE (MGF), 108 cours Lieutaud – 13006 MARSEILLE.

Pour de plus amples renseignements, il convient de se référer au procès-verbal descriptif annexé au cahier des conditions de la vente, établi le 21 février 2025 par Maître Michel PESSAH, Commissaire de justice.

A LA REQUETE DU :

Comptable Public du service des impôts des particuliers MARSEILLE REPUBLIQUE, dont les bureaux sont situés 3 Place Sadi Carnot – 13002 MARSEILLE,

Créancier poursuivant la vente, pour lequel est élu domicile au cabinet de **Maître Pascal DELCROIX**, membre de l'AARPI SEMELAINNE – DUPUY – DELCROIX - VIGOUROUX, avocat au Barreau de Marseille, 24 cours Pierre Puget, 13006 MARSEILLE, qui se constitue pour lui et le représente. En vertu d'un jugement d'orientation et de subroga-

tion rendu par le juge de l'exécution du Tribunal judiciaire de Marseille le 10 mars 2026. Ce jugement est définitif selon certificat de non-appel du 9 avril 2026.

L'adjudication aura lieu aux clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au greffe du Juge de l'exécution du Tribunal Judiciaire de Marseille.

Les enchères sont recevables uniquement si elles sont portées par un Avocat inscrit au Barreau de Marseille qui devra détenir une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque rédigé à l'ordre de Madame le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats de Marseille, représentant 10 % du montant de la mise à prix, soit la somme de 3.600 €.

RENSEIGNEMENTS

Pour de plus amples renseignements, s'adresser :

- **au greffe du Tribunal Judiciaire de Marseille**, 25 rue Edouard Delanglade, 13006 MARSEILLE, à l'accueil du lundi au vendredi de 8 h à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30.
- **site internet avoventes.fr**
- **au Cabinet de Maître Pascal DELCROIX** (Tél. 04.91.33.65.12 ou bf@sldavocats.com), tous les jours de **10 h à 12 h exclusivement**.

Marseille, le 21 avril 2026

Maître Pascal DELCROIX
Avocat